



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)	Henri VENTROUX (adjoint)	Jackie WITZ (Adjoint)
Anne-Marie CHOURAQUI	Yannick CAILLET	Claudine LECLERE
Laurent BESNARD	Liliane MARSAC	Valérie LE CORRE
Thierry HECTOR	Daphné PERROT	Gérard VINAY

Excusés : Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjoint) : Pouvoir donné à Henri VENTROUX
François MINEAU : Pouvoir donné à Moïse CARON

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 20h35. Elle a été levée à 22h30

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- I. Délibérations
- II. Jurés d'assises
- III. Points divers
- IV. Annexes

Le CR du conseil municipal du 15 avril a été validé par l'ensemble des conseillers sans aucune remarque.

I. DELIBERATIONS

Lors de cette séance, ont été soumises par le Maire au conseil municipal, les 4 délibérations suivantes :

1.1 Convention école avec La Heunière.

Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le fait d'avoir l'autorisation de signer une convention avec Le SIVOS dont la Heunière fait partie pour l'accueil d'un de leurs enfants à l'école d'Houlbec-Cocherel.

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

1.2 Tarifs de la cantine.

Sur la demande du Maire, Gérard VINAY a exposé à l'ensemble du conseil les nouveaux tarifs de la cantine proposés par la commission scolaire et périscolaire. Le parti pris a été de faire une augmentation moyenne de 2% en appliquant un taux différent en fonction du nombre d'enfant par famille. Cela donne :

Tarifs 2015/2016

4,13 € par repas pour 1 enfant ; soit une augmentation de 2,22%
3,95 € par repas pour 2 enfants ; soit une augmentation de 1,8%
3,74 € par repas pour 3 enfants ; soit une augmentation de 1,9%
5,00 € par repas pour 1 employé communal ou personnel de l'école
6,00 € pour 1 personne extérieure ; soit une augmentation de 2,04%

Tarifs 2014/2015

4,04 €
3,88 €
3,67 €
5,88 €

A noter la création cette année d'un tarif spécifique de 5,00€ pour les employés communaux et le personnel de l'école. Le Maire a soumis à délibération les nouveaux tarifs de la cantine pour l'année 2015/2016 tels que mentionnés dans le tableau ci-avant :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14



1.3 Tarif de la garderie.

Toujours, sur proposition de la commission scolaire et périscolaire, Gérard VINAY a exposé le nouveau tarif pour la garderie, passant de 0,89€ à 0,91€ (soit une augmentation de 2,24%). Après discussion en séance, l'augmentation proposée a été jugée trop faible et de la porter à 0,95€.

Tarifs 2015/2016

0,95 € par 1/2 heure de garderie ; soit une augmentation de 6,74%

Tarifs 2014/2015

0,89 €

Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal le nouveau tarif de la ½ de garderie pour l'année 2015/2016 tel que mentionné dans le tableau ci-avant :

Contre 1

Abstention 0

Pour 13

Gérard VINAY

1.4 Finances.

Sur demande du Maire, Valérie LE CORRE a présenté la proposition de financement d'un nouveau camion pour lequel la commune souhaite se porter acquéreur (une délibération pour accord sur la décision de se rendre acquéreur a déjà été validée lors d'un précédent conseil). L'organisme prêteur serait le Crédit Agricole qui propose un crédit classique sur 5 ans à taux fixe à **0,99%** (trimestrialité) pour un montant de financement de 28.056€.

Le Maire a soumis à délibération du conseil municipal la proposition faite par le crédit agricole :

Contre 0

Abstention 0

Pour 14

II. NOMINATION DES JURES D'ASSISES

L'ensemble du conseil municipal a tiré au sort les 3 personnes qui seront proposées comme jurés d'assises. Sur ces 3 personnes, la préfecture n'en choisira qu'une.

Le principe retenu par le tirage au sort est le suivant :

- ⇒ Utiliser la liste électorale.
- ⇒ Tirer au sort un 1^{er} numéro entre 0 et 12 pour identifier la dizaine de page (Exemples : 0 pour les pages 0 à 9, 1 pour les pages 10 à 19, 2 pour les pages 20 à 29, etc.)
- ⇒ Puis tirer un 2^{ème} numéro entre 0 et 9 pour identifier la page
- ⇒ Enfin tirer un 3^{ème} numéro entre 1 et 8 pour identifier la ligne sur la page (8 électeurs par page)

Exemple :

1^{er} numéro = 3 → pages 30 à 39

2^{ème} numéro = 7 → page 37

3^{ème} numéro = 8 → 8^{ème} ligne de la page 37

Ont ainsi été tirés au sort par les conseillers, les 3 jurés d'assises suivants :

- ✓ **M. Jean-Luc Eugène Jacques DUBOIS**, habitant au 15 clos de la Châtaigneraie,
- ✓ **Mme. Anne-Marie CHOURAQUI**, née RÉGENT, habitant au 8 rue de Pacy,
- ✓ **Mme. Florence Patricia RANSON**, habitant au 7 clos des Marguerites



III. POINTS DIVERS

3.1 COMMISSION URBANISME

Sur demande du Maire et en l'absence de Marie-Jos LIGIER, Valérie LE CORRE a présenté un état d'avancement sur le PLU. Les principaux points mentionnés et à retenir sont les suivants :

PLU :

La zone d'implantation cible n'est plus sur le terrain des Nouettes (en rouge sur le plan ci-contre) mais 2 terrains à l'angle de la rue de St Vincent et du chemin des Gilots (terrain en vert n°290 au cadastre et terrain en jaune n°47 au cadastre : les propriétaires des terrains ne sont pas les mêmes).

Les réunions de travail ont eu lieu avec les PPA, (une urbaniste, des membres de la DREAL, de la DDTM, de la CAPE et de la Chambre d'Agriculture). Cela a permis d'avoir leurs avis en séance et de valider les différentes hypothèses avancées pour gagner un maximum de temps.



Différents scénarii ont été exposés à la commission urbanisme. Parmi les différentes hypothèses proposées, 2 ont retenu l'attention des membres de la commission dont une semble plus viable que l'autre. Une modification est en cours de réalisation pour illustrer la proposition de la commission.

Un conseil municipal extraordinaire sera programmé sur le PLU afin que l'ensemble des membres du conseil municipal soit au même niveau d'information. Cette séance ne sera pas ouverte au public.

La Grande Fortelle (en rouge – terrain n°378 au cadastre)

Eu égard à la jurisprudence de la loi ALUR, qui est encore trop récente à ce jour, il est proposé de geler le projet en attendant d'avoir suffisamment de recul sur le sujet.



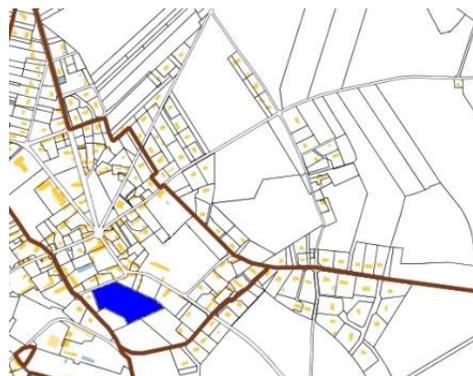
Afin de faire taire certaines rumeurs il est réaffirmé en séance, par le Maire, qu'il n'a jamais été question de mettre sur ce terrain d'immeuble accueillant de multiples logements, mais qu'il a toujours été privilégié une continuité et une cohérence avec l'habitat actuel. **RAPPEL : 2 parcelles seraient éventuellement créées pour 2 maisons d'habitations.**

Côte de la Chênaie (en bleu – terrain n°115 au cadastre)

Une action en justice contre la mairie pourrait être engagée par une association de riverains. L'ensemble des pièces demandées ont été fournies par les services de la mairie.

Lot 117 (en noir – terrain n°231 au cadastre)

La parcelle reste en prairie mais proposition de faire une opération de réserve foncière pour l'habitat, figée pendant 5 ans afin d'analyser, sur cette période, les possibilités de projets sur ce terrain.





3.2 COMMISSION ANIMATION

Daphné PERROT revient sur la 5^{ème} édition des boucles de l'Eure, qui comptait une trentaine d'équipages et qui est partie d'Houlbec-Cocherel le 11/04/2015. L'opération a été appréciée des participants et sera renouvelée. La communication faite sur ce type de manifestation sera améliorée (affiche, newsletter, etc.).

Liliane MARSAC, vice-présidente de la commission Animation fait un bref retour sur la Rencontre Musicale Jeunes Talents qui a eu lieu le 20/05/2015 à la salle des fêtes d'Houlbec-Cocherel.

Environ 60 personnes ont assisté à ce concert gratuit donné par les élèves du conservatoire de Vernon. La musique classique a été mise à l'honneur cette année. Pour l'année prochaine, il est prévu de privilégier les instruments à cordes.

Il a été signalé que le parking de la salle des fêtes ne permettait pas d'accueillir un large public et qu'il faudrait trouver un moyen plus approprié pour que chacune et chacun puisse se garer sans gêner les piétons lors de prochaines manifestations. Il est notamment évoqué en séance l'utilisation du mail à cet effet.

Il est précisé en séance, que la gestion de la salle des fêtes à l'attention des associations de l'ASCHC sera désormais prise en charge par **Daphné PERROT**.

Un comité consultatif aura lieu le 22 mai pour aborder les futurs évènements à venir :

Les 7^{èmes} routes du Vexin Classic de passage à Houlbec-Cocherel les 30 et 31 mai

La foire à Tout le 07 juin

La fête de la Saint Jean le 04 juillet

3.3 COMMISSION VOIRIE

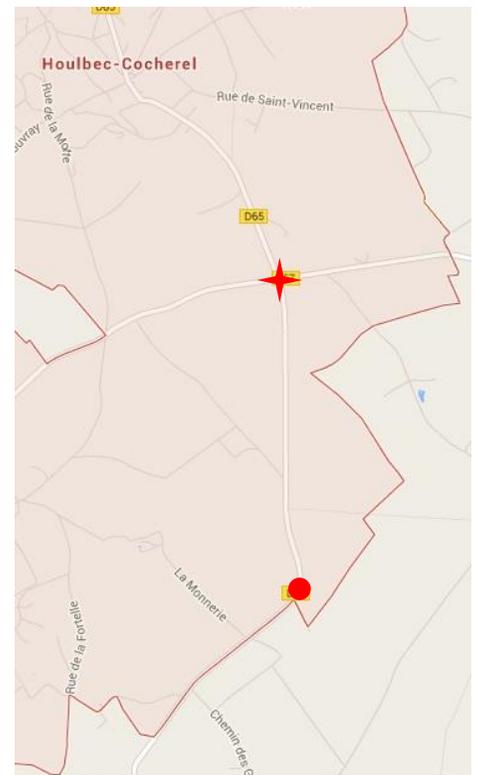
Un habitant de la rue de l'allée des bois a réalisé un garage/abri dans son terrain, ne respectant pas la réglementation en vigueur concernant les limites avec le terrain voisin et la limite des 9m à l'axe de la route. La DDTM a émis un refus catégorique et cet habitant devra modifier son projet pour respecter le règlement et ses contraintes.

Réclamation a été faite par le propriétaire de l'écurie des cerisiers suite au nettoyage réalisé par le syndicat de voirie.

La pancarte indiquant le restaurant La Diversité a été ôtée devant la mairie. Il sera prévu une charte graphique pour l'identification des commerces ainsi que la pause de panneaux indicateurs mieux intégrés dans leur environnement. Le Maire demande à la Vice Présidente de la commission communication d'organiser rapidement une réunion à cet effet.

Le carrefour de la D65 et de la D57 (✦ cf. carte ci-contre route de Pacy et route de Vernon) manque de visibilité ainsi que le virage (●) avant La Moinnerie (D65 en direction de Ménilles). Il est nécessaire que les bords de route soient entretenus (herbe coupée).

A ce sujet, il est à nouveau demandé en séance s'il est possible de relancer l'idée de faire un rond-point à la place du carrefour actuel de la D65 et de la D57. La question est prise par le Maire qui fera les démarches nécessaires auprès du département qui gèrent les RD.





3.4 COMMISSION COMMUNICATION

Claudine LECLERE a présenté à l'ensemble du conseil une proposition d'enveloppe personnalisée avec une photo représentant un monument de la commune. Ces enveloppes peuvent être réalisées grâce au photocopieur de la mairie et le travail réalisé par Claudine a été salué par l'ensemble des conseillers. En effet, en « faisant nous-mêmes », le cout est pratiquement nul.

3.5 COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Gérard VINAY a informé le conseil municipal qu'un nouveau règlement pour la cantine et la garderie pour l'année scolaire 2015/2016 a été rédigé en concertation avec le personnel communal concerné. Ce nouveau règlement comportera des modifications des sanctions pour les mauvais comportements des enfants à l'égard du personnel.

Un PEDT (projet éducatif territorial) a été élaboré et sera transmis à l'éducation nationale afin de continuer à bénéficier des subventions pour les Activités Périscolaires et d'obtenir la dérogation horaire demandée pour la rentrée 2015/2016.

Les permanences pour les inscriptions à la cantine et à la garderie pour la rentrée 2015/2016 auront lieu dans la semaine du 08 juin à l'école Jacques Destiné.

3.6 AGENCE POSTALE

Des candidatures sont à l'étude pour remplacer le départ de Barbara.

Toutefois, le Maire précise qu'aucune embauche ne pourra être faite tant qu'une délibération n'aura pas été prise par la commune qui va embaucher Barbara.

3.7 DIVERS

Un document récapitulant les règles de bon voisinage a été élaboré par Henri VENTROUX et fera l'objet d'une diffusion auprès de la population. Les messages sont axés sur :

- ⇒ Nuisance sonore
- ⇒ Propreté et errance des animaux domestiques
- ⇒ Interdiction des feux

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Comité animation : 22 mai 2015

Conseil de quartier : 23 mai 2015

Conseil de quartier : 30 mai 2015

Les 7èmes routes du Vexin Classic : les 30 (simple passage en fin d'après-midi) et le 31 mai matin

Foire à Tout : 07 juin 2015

Rallye pédestre avec concours de photos : 14 juin 2015

Prochain conseil municipal : 18 juin 2015 à 20h30 en salle du conseil à la mairie (3ième jeudi du mois)

Conseil municipal extraordinaire exclusivement dédié au PLU : date à fixer

Compte rendu soumis à validation par : Yannick CAILLET